

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FONDO BNP PARIBAS 4 SETTORI (FR0011427640)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : FONDO BNP Paribas 4 SETTORI est un FCP dont le portefeuille sera investi en actifs dits «actions» et en actifs dits «de taux» (y compris à caractère spéculatif).

L'investissement en actifs «actions» aura pour objectif de bénéficier partiellement de la hausse d'un panier de 20 actions internationales dans 4 secteurs d'activité (biens de consommation, énergie, matériaux de base et services aux collectivités) (ci-après le Panier) sur un horizon de 5 ans, à compter de deux jours ouvrés suivant la date de fin de commercialisation(1).

L'investissement en actifs «de taux» (y compris à caractère spéculatif) aura pour objectif d'obtenir, à l'échéance, le 16 juillet 2018 (ci-après «la Date d'échéance») une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (ci-après la «VLR»). Le porteur est exposé à un risque de perte en capital en cas de rachat de ses parts avant la Date d'Echéance, ainsi qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement des actifs «de taux».

Le Panier est composé de 20 grandes capitalisations internationales issues de 4 secteurs d'activité (biens de consommation, énergie, matériaux de base et services aux collectivités) parmi les plus liquides, ayant démontré par le passé leur capacité à surperformer le marché pendant les périodes d'inflation forte.

La performance du FCP dépendra des performances respectives des parts d'actifs investies en actifs «actions» et en actifs «de taux». La répartition entre actifs «actions» et actifs «de taux» au sein du portefeuille sera fonction de la marge rendue disponible une fois pris en compte l'objectif de la valeur liquidative à la Date d'Echéance.

Caractéristiques essentielles du FCP : La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du Fonds, durant la période où la souscription sera ouverte au public, et au plus tard jusqu'au 4 juillet 2013 inclus à 13 heures, heure de Paris, les souscriptions étant retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription.

A compter de la date de création du FCP et jusqu'au dernier jour de commercialisation¹, la gestion sera adaptée afin que la valeur liquidative progresse en liaison avec le marché monétaire.

L'actif dit «actif de taux» (y compris à caractère spéculatif) a pour objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à la VLR à la Date d'Echéance, hors cas de faillite ou de défaut de paiement des actifs «de taux». Il est principalement constitué d'expositions à des titres émis ou garantis par BNP Paribas, BNL et/ou leurs filiales et par le Trésor Italien. Il est constitué notamment d'OPCVM coordonnés français ou européens de classification monétaire et/ou monétaire court terme et/ou obligataire, et/ou de produits de taux, ainsi que de produits dérivés de taux, de titres de créance français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE et/ou émis par un émetteur supranational et/ou par un émetteur privé. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'un Etat membre de l'OCDE et/ou émis par un émetteur supranational et/ou par un émetteur de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Ces titres pourront, lors de leur acquisition, bénéficier d'une notation minimale émetteur BBB- (S&P) et/ou Baa3 (Moody's) et/ou A-3 (S&P) et/ou P-3 (Moody's) ou équivalentes, à l'exception des titres émis par le Trésor italien et des titres émis ou garantis par BNP Paribas, BNL et/ou leurs filiales. L'actif pourra également être constitué de parts de véhicules de titrisation via des prises en pension. En cas de dégradation des titres en portefeuille en catégorie «high yield» qui seraient émis par le Trésor italien, émis ou garantis par BNP Paribas, BNL et/ou leurs filiales, le porteur serait exposé à un risque de crédit «high yield». Il pourra représenter la totalité de l'actif «de taux».

L'actif dit «actions» sera notamment investi en options à maturité permettant une indexation à la performance du Panier. La participation à la hausse du Panier pourra également être réalisée par la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme ou «dérivés», par la conclusion d'options ou de «swaps», ou de «futures» visant à répliquer la performance du Panier.

Le FCP peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM monétaires ou obligataires français coordonnés ou européens coordonnés jusqu'à hauteur de 100% de son actif net. Le FCP pourra avoir recours à l'effet de levier. A titre indicatif, cet effet de levier sera compris entre 100% et 300% de l'actif.

En vue de respecter l'objectif de la valeur liquidative à la Date d'Echéance, l'exposition aux actifs actions peut devenir nulle et le rester. Le FCP aura alors un profil obligataire. Dans ce cas, le porteur du FCP ne profitera pas d'un éventuel rebond des marchés.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la Date d'Echéance, le 16 juillet 2018.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13h (heure de Paris). Les demandes de rachat centralisées un jour donné à 13 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain et sont réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

(1) La période de commercialisation se terminera au plus tard le 4 juillet 2013, 13 heures, heure de Paris, La société de gestion se réserve la possibilité d'interrompre la période de commercialisation, dans les conditions prévues au Prospectus du Fonds. Le FCP n'ayant pas vocation à être commercialisé après le 4 juillet 2013, le FCP cessera d'émettre des parts à compter du 4 juillet 2013, empêchant toute souscription ultérieure.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,19% ^(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

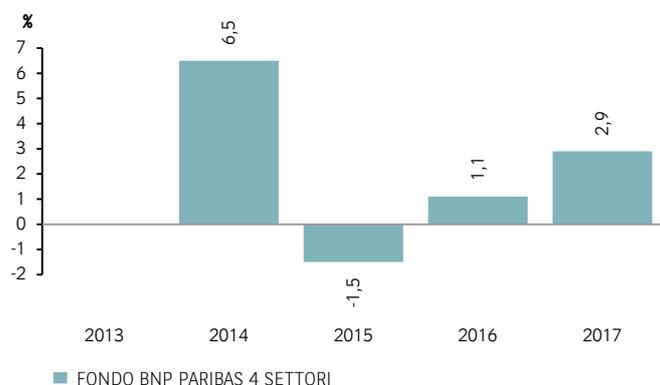
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 22 mars 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.